



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 2 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six et le 2 du mois de mars (02.03.2026) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2026-04

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 13, soit 463 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 129 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), a donné pouvoir à M. DELBREIL M. GARGUY Bernard (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. QUATRE Christian (délégué titulaire), a donné pouvoir à M. JEANJEAN Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. CROS
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 90 voix	Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 13 février 2026 ;
Vu la délibération n°02/2026-02 du Comité syndical du 20 février 2026 actant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 ;
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 ;
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2026 du budget principal M57 ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 20 février 2026. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **2 179 091,96 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **1 158 889,26 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	199 550,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	575 470,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 256,00
	67	Charges exceptionnelles	1 100,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles			777 376,00
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	95 079,00
	023	Virement à la section d'investissement	286 434,26
Total des dépenses d'ordre			381 513,26
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (proposition globale)			1 158 889,26

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 158 889,26 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Recettes réelles	13	Atténuations de charges	0,00
	70	Produits des services, domaine et vente	280 359,00
	74	Dotations, subventions et participations	610 516,00
	75	Autres produits de gestion courante	1700,00
	77	Produits spécifiques	1 000,00
Total des recettes réelles			893 575,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (propositions nouvelles)			893 575,00
Résultat de fonctionnement reporté c/002			265 314,26
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (proposition globale)			1 158 889,26

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **1 020 202,70 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	584 531,70
	21	Immobilisations corporelles	7 000,00
	27	Autres immobilisations financières	8 395,00
	45	Opérations pour compte de tiers	400 000,00
Total des dépenses réelles			999 926,70
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			999 926,70
Restes à réaliser 2025 reportés dans le budget 2026			20 276,00
Déficit d'investissement reporté c/001			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			1 020 202,70

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 020 202,70 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	208,00
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
	27	Autres immobilisations financières	8 395,00
	024	Produits de cession	7 000,00
	45	Opérations pour compte de tiers	400 000,00
Total des recettes réelles			415 603,00
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	95 079,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	286 434,26
Total des recettes d'ordre			381 513,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			797 116,26
Restes à réaliser 2025 reportés dans le budget 2026			69 303,00
Solde d'exécution positif reporté c/001			153 783,44
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			1 020 202,70

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour l'exercice 2026, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2026, tel que présenté en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **05 MARS 2026**

Et de la publication le **13 MARS 2026**

Le Secrétaire de séance


Claude JEANJEAN

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

Fait à Montauban, le 3 mars 2026

Le Président


Jean-Michel BAYLET

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2026-04 du 2 mars 2026

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2026
DU BUDGET PRINCIPAL M57 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT**

BUDGET	MISSIONS	SECTION	CD 82	CCPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	Lacourt St Pierre	Escatalens	Leojac
	Fonctionnement interne	Section de fonctionnement	284 264 €	8 460 €	7 660 €	14 296 €	6 290 €	15 464 €	5 864 €	32 458 €	16 191 €	31 956 €	668 €	956 €	904 €	965 €
		Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Usages	Section de fonctionnement	0,00 €	5 380,38 €	0,00 €	0,00 €	66,60 €	2 039,40 €	8 325,30 €	14 704,02 €	0,00 €	14 842,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BUDGET PRINCIPAL			30 % des frais de personnel et autres frais de fonctionnement													
	Volet Eau		46 000 €													
		Section d'investissement	30 % des frais d'études et de Maîtrise d'oeuvre et 7,5 % des travaux													
			50 000 €													
	Etude prospective T&G 2050	Section de fonctionnement	25 000,00 €													

2,5 % des travaux

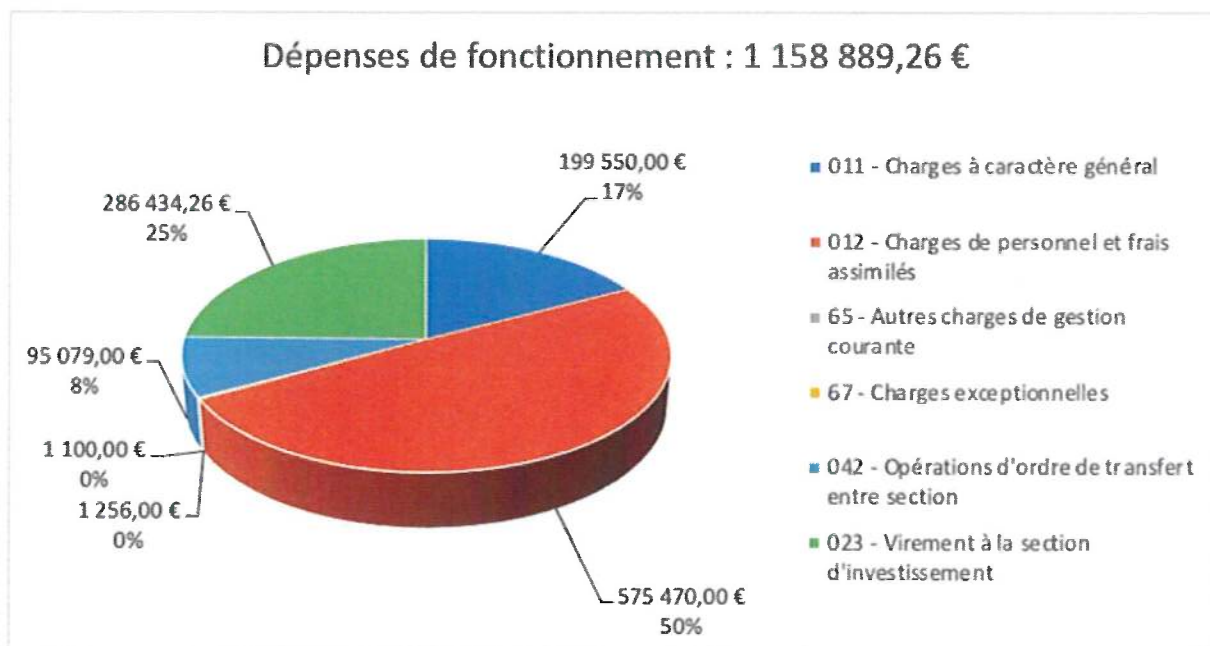
Annexe à la délibération n° 03/2026-04

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget principal M57 – exercice 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2026 du budget principal se présente comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général (chap 011), d'un montant de 199 550 €, permettent d'assurer le fonctionnement classique de la structure.

Elles correspondent entre autres aux dépenses de :

- Carburants, fournitures de petit équipement, fournitures administratives,
- Locations immobilières, locations mobilières, charges locatives et de copropriété,
- Frais de maintenance (en nette baisse en 2026),
- Frais d'assurances,
- Frais d'honoraires, d'actes et de contentieux,

- Inaugurations, évènementiels, achat de supports, plaquettes, panneaux...
- Publications,
- Frais de déplacement, frais d'affranchissement, frais de télécommunication
- Frais de fonctionnement en lien avec le volet Usages et services numériques
- Frais de fonctionnement en lien avec le volet Eau
- Frais d'études prospectives liés au projet Tarn-et-Garonne 2050

Les dépenses de personnel (chap 012), d'un montant de 575 470,00 €, comprennent les rémunérations des 8 agents du syndicat, les cotisations aux différents organismes, la participation employeur à un système d'œuvres sociales pour le personnel, des frais de médecine du travail...

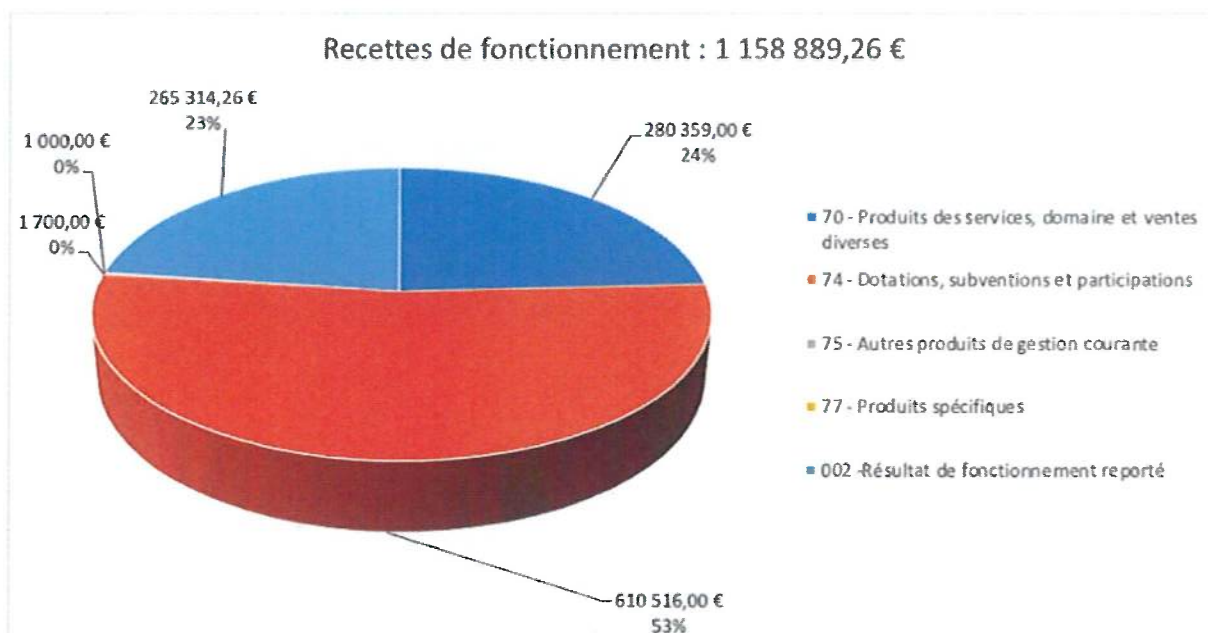
Les autres charges de gestion courante (chap 65), d'un montant de 1 256,00 €, correspondent à un montant estimé de « prise en charge des frais de déplacement des élus », d'intérêts moratoires et de pénalités, et de reversement d'arrondis suite à la mise en place du prélèvement à la source.

Les charges exceptionnelles (chap 67), d'un montant de 1 100,00 €, correspondent à la provision de sommes en cas de titres annulés sur des exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre comprennent :

- au chap 042, 95 079,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles (achat de matériel informatique, téléphonique, logiciels informatiques, solution de stockage et de sauvegarde mutualisée...)

- au chap 023, 286 434,26 € d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et inscrit au chap 023 afin de permettre de financer des dépenses d'investissement via le chap 021.



Les « produits des services, domaine et vente » (chap 70), correspondent au versement de 280 359 €, dont :

- 235 000 € du budget annexe « Aménagement numérique » vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais à caractère général et des frais de personnel affectés au programme « 100% fibre »
- 45 359 € en provenance d'EPCI pour le remboursement des frais de maintenance de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, du GFU et de l'option signature numérique.

Les dotations et participations (chap 74), augmentent avec :

- **Pour le fonctionnement interne au syndicat : des contributions des membres, sans augmentation** par rapport aux exercices précédents le fonctionnement interne du syndicat :
 - 284 264 € pour le Conseil Départemental (2/3)
 - 142 132 € pour les EPCI et communes membres (1/3)
- **Pour le volet Eau : De nouvelles contributions** de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental (prise en charge des frais de personnel et de fonctionnement)
 - 113 120 € pour l'Agence de l'Eau
 - 46 000 € pour le Conseil Départemental

Pour l'étude prospective Tarn-et-Garonne 2050 :

- 25 000 € pour le Conseil Départemental

Les autres produits de gestion courante (chap 75), d'un montant de 1 700,00 €, correspondent à la récupération de la part agent sur les chèques vacances, chèques lire ou encore sur le prélèvement à la source.

Des produits spécifiques (chap 77) sont également provisionnés pour un montant global de 1 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté (c/002) s'élève 265 314,26 € (cf la délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2026-03)

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les immobilisations incorporelles (chap 20), d'un montant de 584 531,70 € concernent :

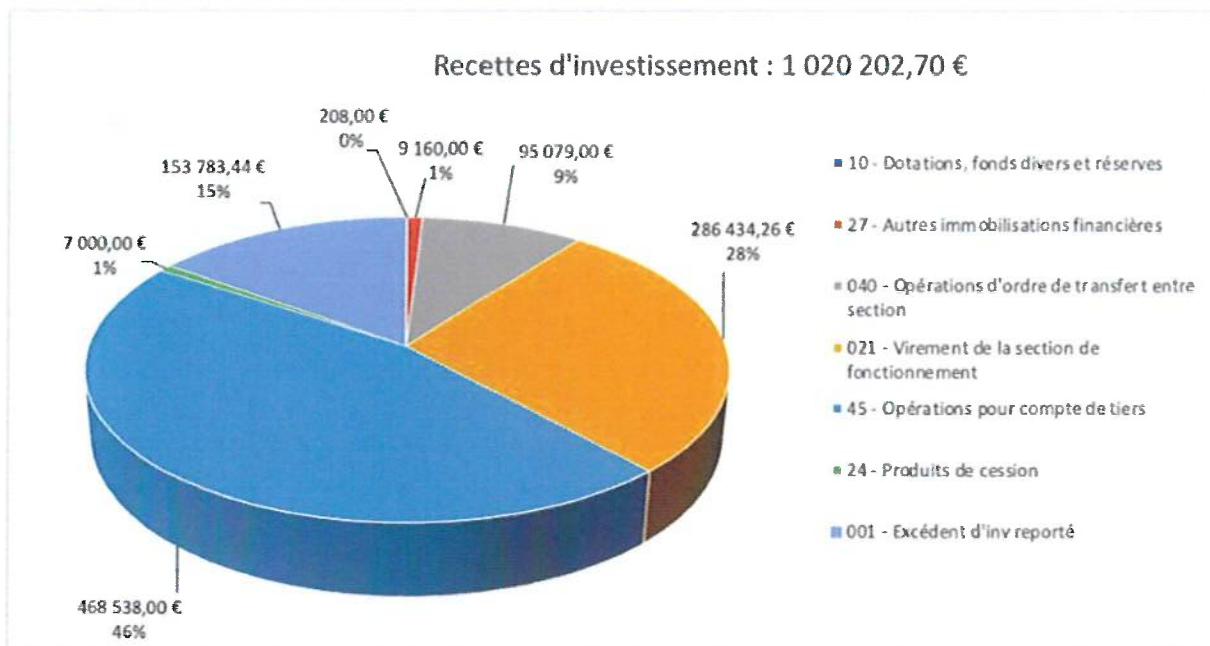
- Des frais de publication
- D'éventuelles autres immobilisations incorporelles dans le cadre du développement du Bouquet de services numériques

Les immobilisations corporelles (chap 21), budgétisés à 7 000 €, correspondent au renouvellement de matériels informatiques et téléphoniques pour les agents.

Les autres immobilisations financières (chap 27), d'un montant de 9 160 €, correspondent à une budgétisation de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.

Les opérations pour compte de tiers (chap 45), d'un montant de 419 511 € (RAR compris), sont inscrites pour la réalisation des opérations liées au volet Eau afin de payer :

- Les dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre pour 100 000 €
- Les travaux identifiés : curages, réaffectations, remobilisations ou créations de retenue pour 300 000 €



Les dotations, fonds et réserves (chap 10) correspondent à 208 € de FCTVA.

Les autres immobilisations financières, estimées à 15 603 €, correspondent à :

- une budgétisation en recettes de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel ;
- 7 000 € de produits de cession (chap 024)

Des opérations pour comptes de tiers (chap 45) sont proposées pour un montant global de 468 538 € (propositions nouvelles + RAR) afin d'enregistrer les subventions et participations des acteurs (l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, les EPCI concernées et les exploitants) venant financer les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux de curages, de réaffectations et de créations de retenues.

Les recettes d'ordre, d'un montant total de 381 513,26 €, comprennent :

- 95 079 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles (chap 040)
- 286 434,26 € d'autofinancement dégagés par la section de fonctionnement (chap 021)

Enfin, le budget primitif 2026 enregistre un excédent d'investissement reporté (chap 001) de l'exercice 2025 de 153 783,44 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2026-03).

AR Préfecture

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260302-0320260304-BF

Numéro d'acte : 0320260304

Date de décision : 02/03/2026

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do
délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE
scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) :
feuille de signature BP 2026 M57.pdf
03 2026 04 Delib BP Budget principal 2026 (1).pdf
03 2026 04 note synthétique BP 2026 M57 (1).pdf
03 2026 03 Affectation resultats 2025 M57 (1).pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 05/03/2026 17:10:25

Date de réception de l'AR : **05/03/2026 17:11:22**